



Mairie de 71600

Vitry En Charollais

Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.18.07

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VITRY EN CHAROLLAIS
EN DATE DU 29 AOUT 2014**

Le vingt-neuf août deux mil quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vitry En Charollais, dûment convoqué le vingt deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Monsieur Daniel THERVILLE.

Etaient présents :

Monsieur Daniel THERVILLE, Maire,
Madame Catherine ROY, Monsieur Jean-Yves GRILLET, Madame Michelle MERLE, Jacky PERREAUT, Adjoint au Maire
Madame Corinne MARTIN, Monsieur Eric MOREAU, Madame Fabienne AUBERTIN, Monsieur Emmanuel MICHELET, Madame Rosa MALANDAIN, Monsieur Paul DESPIERRES, Madame Marie-France BLANCHARD, Monsieur Jérôme GRILLET, conseillers municipaux.

Etait excusé :

Madame Yvette DESSERPRIT qui avait donné procuration à Monsieur Jérôme GRILLET.

Etait absent :

Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT

Monsieur Emmanuel MICHELET est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

Une précision est apportée quant aux délégués pour les élections sénatoriales. A l'instar de nombre d'autres communes, un défaut d'interprétation s'était glissé dans la répartition des sièges. Le Préfet de Saône et Loire, après recours déposé auprès du Tribunal Administratif de Dijon, a procédé à un remaniement entre délégués titulaires et suppléants comme suit :

- Délégués titulaires : Monsieur Daniel THERVILLE, Madame Catherine ROY, Monsieur Jacky PERREAUT
- Délégués suppléants : Madame Michelle MERLE(1ère suppléante), Monsieur Jérôme GRILLET(2^{ème} suppléant), Madame Yvette DESSERPRIT (3^{ème} suppléante).

1 – Adhésion l'Agence Technique Départementale :

Il est précisé que :

- cette Agence (relevant du statut d'établissement public administratif) est gérée par 15 conseillers généraux, les maires des communes adhérentes ainsi que par des professionnels,
- en 2013, 260 communes sur les 573 du Département de Saône et Loire ont adhéré à cet organisme,
- elle intervient dans divers domaines (accessibilité, voirie, bâtiment, urbanisme, énergie, ...)
- elle propose deux possibilités d'intervention ; d'une part, une prestation de base pré-opérationnelle (avec une aide à l'opportunité, à la faisabilité d'un projet, aux aspects juridiques et financiers, au choix d'un maître d'œuvre) moyennant une cotisation annuelle de 1 euro par habitant et d'autre part, une prestation optionnelle opérationnelle avec notamment un accompagnement pendant la phase d'étude de maîtrise d'œuvre et une présence éventuelle lors de la réception des travaux, moyennant 1 euro supplémentaire par habitant.

Les conseillers municipaux se prononcent pour une adhésion à la prestation de base (à l'unanimité) et ce à compter de l'année en cours (avec 12 voix pour et 2 voix contre).

2 – Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en vue du paiement de la contribution

Le Conseil Municipal opte pour un paiement trimestriel de cette contribution et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le SDIS et Monsieur le Comptable.

3 – Intervenants pour la réforme des rythmes scolaires

Considérant que la réforme des rythmes scolaires entraîne la mise en place de temps d'activité périscolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour les interventions définies comme suit lors de la période allant du 02 septembre au 17 octobre 2014 :

Activité	Nom de l'intervenant	Fréquence d'intervention hebdomadaire	Rémunération
Théâtre	Madame BIERCE	2 fois 1 heure	25 euros bruts par heure
Musique	Monsieur TOMASZ	1 fois 1 heure	50 euros bruts par heure
Poterie	Madame BAHIN	1 fois 1 heure	25 euros bruts par heure
Mosaïque	Madame VIGOUREUX	1 fois 1 heure	40 euros bruts par heure
Arts manuels	Association « Arts Manuels »	1 fois 1 heure	Néant : association qui interviendra à titre gratuit
Tennis badmington	Monsieur MELOT	2 fois 1 heure	Néant : intervention à titre

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions correspondantes avec les intéressés.

Mesdames Chantal DESPIERRES, Marie-Christine BONNOT, Brigitte BONNOT, Corinne LAMBERT prendront en charge des activités manuelles ou en lien avec la bibliothèque municipale. Pour ces agents, les emplois du temps ont été modifiés sans augmentation de leur durée de travail.

Monsieur Antony TOMMASINO, recruté en tant qu'emploi avenir, apportera également son aide sur les différents ateliers proposés aux enfants.

Le coût total de ces activités est estimé à 8 000 euros pour l'année scolaire 2014-2015 mais elles seront toutes gratuites pour les enfants. En compensation, la commune devrait toutefois percevoir l'aide de l'Etat, chiffrée à 50 euros par enfant.

4 – Emploi d'avenir

Monsieur Antony TOMMASINO s'est vu attribué le poste au regard de ses compétences en sport et en informatique, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2014, moyennant une rémunération basée sur 35 heures hebdomadaires et calculée en fonction du SMIC.

Il participera, comme mentionné ci-dessus, à la réforme des rythmes scolaires

5 – Acquisition et cession de véhicules

Le Conseil Municipal se prononce :

- à l'unanimité, pour la cession du véhicule Opel Combo moyennant la somme de 1 500 euros à débattre et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire en vue de cette vente,
- à raison de 12 voix pour et 2 abstentions, pour l'achat d'un camion benne Renault Mascott auprès de Bernard Trucks, de Bourg en Bresse) moyennant 28 200.00 euros TTC.

6 – Travaux au secrétariat de Mairie :

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son aval pour la réalisation des différents travaux nécessaires au niveau du secrétariat de Mairie, définis comme suit :

Entreprise	Nature des travaux	Montants TTC en euros
Stéph'Elec	Electricité	4 124.64
Comte Marcelino	Porte en verre du secrétariat Rideaux	2 347.85
Girhay	Portes de placard	1 421.75
Fayet	Toile de verre, peinture et plafond	3 145.15
Carreaux 3000	Carrelage	2 280.29

Il est à noter que ces travaux sont susceptibles de faire l'objet de variantes en fonction des travaux supplémentaires qui seront préconisés par les entreprises lors de la dépose des matériaux existants.

7- Régularisation comptable sur l'avance de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les travaux d'assainissement des Loges, des Lattes et des Bruvères :

Une opération d'ordre, sans incidence financière, sera effectuée sur le budget assainissement afin que l'avance remboursable, perçue en 2013 et imputée alors sur un compte de subvention, soit portée sur un compte d'emprunt.

8 – Contrat de fourniture de gaz pour le Groupe Scolaire

Considérant que le dit contrat arrive à échéance en octobre 2014, le Conseil Municipal décide de sa reconduction à raison de 4.4 centimes du KWh consommé et d'un abonnement de 183 euros H.T. par an auprès de GDF.

Il est souligné que ce contrat est ensuite susceptible d'être regroupé avec celui de la Mairie dont le terme est fixé à février 2016. Ceci permettra alors de bénéficier de tarifs plus avantageux.

9 – Redevance d'occupation du domaine public pour le réseau électrique

Cette redevance, pour l'année 2014, est fixée à 195 euros.

10 – Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal :

- ajourne la question relative à la prise en charge financière du spectacle de Noël à destination des enfants scolarisés au Groupe Scolaire Jean Gilbert ainsi que celle portant sur le nettoyage des bâtiments communaux par l'entreprise Paray Nettoyage,
- rejette la mise à disposition d'une seconde salle pour le catéchisme demandée par la Paroisse du Sacré Cœur en Val d'Or (2 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention),
- décide de la mise à disposition gratuite de la salle communale pour les partis politiques et organisations syndicales qui en feront la demande,
- est informé que le Directeur de CRI Eternit proposera ultérieurement aux élus, une visite de son entreprise et que la Directrice d'Atlas a signalé que la fermeture du magasin de Vitry n'est aucunement en lien avec ses résultats ou son emplacement sur la Zone de Barberêche mais à une décision du Groupe Atlas,
- prend connaissance :
 - du refus, par le Service des Transports du Conseil Général de Saône et Loire, de l'instauration d'un arrêt pour les transports scolaires au lieu-dit Pouilly et d'un réexamen concernant celui de la Platerie,
 - de la venue du Directeur Régional de la Direction des Routes et Infrastructures sur le territoire communal afin de voir les différents problèmes de sécurité présents notamment au Carrés, au Bourg, à Barberêche et vers le Tom Bar,
 - de formations qui seront dispensées à certains élus et employés communaux en vue de la création du site internet dont la finalisation est envisagée pour fin 2014,
 - des démarches qui seront entreprises en vue de la future informatisation de la bibliothèque municipale,
 - de l'organisation du repas à destination des Aînés de la Commune qui se déroulera le 30 novembre prochain. La Communauté de Communes de Paray le Monial prendra en charge le financement de ce repas.

- de la demande faite auprès des services de la Préfecture afin de faire classer la commune en zone de catastrophe naturelle suite à l'orage du 09 août 2014,
- du rendez-vous qui s'est tenu en Mairie de Vitry avec le Président de la Communauté de Communes de Paray le Monial et les quatre agents transférés à cet établissement de coopération intercommunale visant à clarifier leurs situations,
- de l'invitation faite par le Tennis Club de Vitry le 07 septembre lors du Trophée Jérémy Tailhandier.

L'ordre de jour étant épuisé ainsi que les questions,
la séance est levée à 00 heure 45.

Monsieur Daniel THERVILLE	Madame Catherine ROY	Monsieur Jean-Yves GRILLET
Madame Michelle MERLE	Monsieur Jacky PERREAUT	Madame Corinne MARTIN
Monsieur Eric MOREAU	Madame Fabienne AUBERTIN	Monsieur Emmanuel MICHELET
Madame Rosa MALANDAIN	Monsieur Paul DESPIERRES	Madame Marie-France BLANCHARD
Monsieur Jérôme GRILLET		

